

**Rôle de la séance publique du 17/09/2026 à 15h30****Président** : Monsieur GASPON**Greffière** : Madame HAUBOIS

---

**01) N° 2602055** **RAPPORTEUR : M. GASPON**

---

Demandeur PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE

Défendeur Mme S Aybaniz

BAUDET KIBGE AVOCATS  
ASSOCIES

Le préfet de l'Ille-et-Vilaine demande à la cour de surseoir à l'exécution du jugement n° 2602058 du 10 juillet 2026 par lequel le tribunal administratif de Rennes lui a enjoint d'une part, de réexaminer la situation de Mme S Aybaniz dans un délai de trois mois à compter de la notification du jugement et, dans l'attente, de lui délivrer une autorisation provisoire de séjour, et d'autre part, de prendre toute mesure, dans le délai d'un mois à compter de la notification du jugement, pour initier la procédure d'effacement du signalement de Mme S aux fins de non-admission dans le système d'information Schengen.